DÉLIBÉRATION n° 2023-60-2

Portant approbation du compte-rendu de la séance plénière du CA du 14 septembre 2023

Point inscrit à l'ordre du jour n° 1b

Conseil d'administration du 26 octobre 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent le compte-rendu du Conseil d'administration réuni en séance plénière du 14 septembre 2023,** annexé.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents au moment du vote				21		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	18	contre	0	abstention (s)	2

Fait à Saint-Denis le **26 octobre 2023**

Docteur Dominique MORAU

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJ

Premier Vice-Président
de l'Université de La Réunion

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 15 NOV. 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 15 NOV. 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
du 14 septembre 2023 en hybride adopté au CA du 26 octobre 2023

Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a été convoqué en séance plénière **le 14 septembre 2023 à 10h00.**

Sur 36 membres en exercice dûment convoqués, 32 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 10h30. Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a pu ainsi valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

Points stratégiques, institutionnels et projets :

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 04 juillet 2023.
2. Élection du Vice-président du Conseil d'administration en charge des affaires générales.
3. Budget rectificatif n°1 de l'année 2023.
4. Mobilisation budgétaire, nouvelles mesures salariales gouvernementales.
5. Lettre de cadrage des moyens 2024.
6. Demandes de financement et critère d'évaluation des projets de recherche.
7. Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Points d'organisation et de gestion :

8. Point suivi du Bureau d'établissement :
   a. Dossier d'accréditation IRIBODE (Infirmiers de bloc opératoire).
   b. Modification calendrier pédagogique 2022-2023 (D2ER).
   c. Calendriers pédagogiques 2023-2024 (UFR SANTÉ - UFR ST et DFTLV).
   d. Droits d'inscriptions des étudiants sous statut « Visiting Students ».
   e. Grilles tarifaires et droits d'inscription (IUT - UFR SANTÉ et DFTLV).
   f. Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations.
   g. Frais de participation au séminaire de formation.
   h. Tarif consigne de verres réutilisables pour des évènements de médiation scientifique.
   i. Don d'ouvrages au Service Commun de la Documentation (SCD).

Points d'information :

9. Conventions – contrats – accords-cadres recherche et hors recherche pour information.
10. Elections composantes et conseils centraux.
11. Questions diverses.

ONT ASSISTÉ AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

MEMBRES PRÉSENTS

Président de l'université de La Réunion : Frédéric MIRANVILLE.

Professeurs : Bérénice DORAY - Brigitte GRONDIN-PEREZ - Patrick MAVINGUI - Alexis PARMENTIER - Vilasnee TAMPOE-HAUTIN.

Maîtres de conférences et autres enseignants : Mohamed AÏT-AARAB - Katia ANGUÉ (en visioconférence) - Patrick FROUIN - Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP - Dominique MORAU - Marie THIANN-BO MOREL - Fabrice VIALE.

Personnels BIATSS : Gaël ARQUIER - Fabienne ETHEVE (en visioconférence) - Hafsah LIMBADA - Rachelle MARIAMON.

Usagers :: Hugo LEDOUBLE, suppléant (en visioconférence) - Flora BIGOT - Ketty GRONDIN - Léna HERNANDEZ jusqu'à 11h20 (en visioconférence) - Ezekias DEBESE, suppléant (en visioconférence).

Personnalités extérieures : Représentant (e) du Conseil départemental, Flora AUGUSTINE ETCHEVERRY - Représentante des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'Université, Claude-Anne GAUTHIER (IRD) (en visioconférence) jusqu'à 13h30 - HONORE Marc, représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés (SAS SOLUTECH) (en visioconférence) - MAILLOT Karl, représentant des organisations représentatives des salariés (CFDT-REUNION) jusqu'à 13h30 - VIELLEUSE Gilbert, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (Proviseur du lycée professionnel Jean Perrin) (en visioconférence) jusqu'à 12h.

MEMBRES REPRÉSENTÉS

Professeurs : Catherine MARIMOUTOU *par Brigitte GRONDIN-PEREZ*- Estelle NOBECOURT *par Patrick MAVINGUI*.

Maîtres de conférences et autres enseignants : Anne-Cécile KOENIG LE RIBEUZ *par Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP* - Dominique MORAU *par Patrick MAVINGUI pour le vote du point n°2.*

Personnels BIATSS : Yasmine OUMOURI *par Patrick FROUIN* - Patrick RIVIERE *par Hafsah LIMBADA.*

Usagers : Quentin LEGRAND *par Ketty GRONDIN.*

Personnalités extérieures : LOYHER Jeanne, personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (Groupe Clinifutur) *par Frédéric MIRANVILLE* - MAILLOT Karl, représentant des organisations représentatives des salariés (CFDT-REUNION) *par Gaël ARQUIER à partir de 13h30* - VIELLEUSE Gilbert, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (Proviseur du lycée professionnel Jean Perrin) (en visioconférence) *par Frédéric MIRANVILLE. à partir de 12h.*

MEMBRES ABSENTS

Personnalités extérieures : Huguette BELLO, Représentante du Conseil régional, - Eric JEUFFRAULT, Représentant des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'Université, (CIRAD).

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Représentant du Recteur, Erwan POLARD, Secrétaire Général de l'Académie
Rectorat - Service de contrôle de légalité et contrôle budgétaire de l'enseignement supérieur, Irène ALBARET (en visioconférence)

Vice-présidente déléguée en charge de l'Orientation et Insertion professionnelle, Katia ANGUÉ (en visioconférence)
Vice-président délégué en charge des Conditions et Qualité de Vie au travail, Yoann CHANE-TO
Chargée de mission, Promotion et Prévention en Santé, Bérénice DORAY
Directrice de l'UFR SANTÉ, Bérénice DORAY
Vice-présidente déléguée en charge de l'égalité Femmes-Hommes et Handicap, Patricia Marie DUCRET
Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines, Mylène EYQUEM (en visioconférence)
Contrôleuse de gestion, Pascaline FONTAINE (en visioconférence)
Vice-Président Formation et Vie Universitaire, Jérôme GARDODY
Directeur des ressources humaines, Jean-Bruno GEREONE
Directrice de l'UFR Sciences et Technologies, Brigitte GRONDIN-PEREZ
Directeur du pôle réussite et vie universitaire, Adjoint au Directeur général des services, Aldo JEAN-JACQUES
Directrice du SUMPPS, Marie JOUAVILLE (en visioconférence)
Président du Conseil académique, Gilles LAJOIE
Directeur du pôle excellence et rayonnement, Adjoint au Directeur général des services, Valère LEE-CHING-KEN
Directeur du pôle éco-campus et infrastructures, Adjoint au Directeur général des services, Franck LOUREIRO
Directeur Général des Services Adjoint, Directeur de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, Davy LILA-HELMER
Directeur de l'IUT, Richard LORION (en visioconférence)
Directeur de Cabinet de la Présidence, Stéphane MAILLOT
Directrice de l'INSPÉ, Sandrine MARVILLIERS (en visioconférence)
Vice-président du Conseil d'administration en charge de la recherche et valorisation, Patrick MAVINGUI
Directeur de la structure fédérative de BioSécurité en milieu Tropical, Patrick MAVINGUI
Conseillère aux affaires stratégiques, Cabinet de la Présidence, Juliana M'DOIHOMA
Directrice du SCD, Joëlle MENANT (en visioconférence)
Directeur général des services par intérim, Nirmal NIVERT
Directeur de l'UFR Sciences de l'Homme et de L'Environnement, Jean-Philippe PRAENE (en visioconférence)
Directeur de l'UFR Droit et d'Économie, Jean-Marc RIZZO (en visioconférence)
Vice-président Étudiant, Rudrigue SAUTRON
Vice-président délégué en charge des Usages et Développements du numérique, Olivier SEBASTIEN en visioconférence)
Directeur de l'IIN, Olivier SEBASTIEN en visioconférence)
Administratrice des systèmes d'information, Véronique SEBASTIEN en visioconférence)
Directeur du CROUS, Pierre-Olivier SEMPERE
Directeur Général des Services Adjoint, Directeur des finances et de la comptabilité, Arnaud TESTULAT
Chargé de mission Réussite, Fabrice VIALÉ
Vice-présidente déléguée, Europe & International, Coopération régionale, Anne-Françoise ZATTARA en visioconférence)
Gestionnaire administrative au Service des affaires institutionnelles, Anaëlle ROBERT
Gestionnaire administrative au Service des affaires institutionnelles, Geneviève CHABOT, secrétaire de séance

---

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS REPRESENTANT LES SYNDICATS DES PERSONNELS

CGTR EDUC'ACTION et non syndiqués, Rachelle MARIAMON - SGEN-CFDT et non syndiqués, Katia ANGUÉ (en visioconférence).

Le Président accueille les participants à cette première séance de l'année universitaire 2023-2024. Il présente un nouveau membre du Conseil d'administration (CA), Madame VILASNEE TAMPOE-HAUTIN qui succède Monsieur Jean-Michel JAUZE qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il lui cède la parole pour un mot de présentation.

Madame TAMPOE-HAUTIN est professeure de Civilisation britannique et du Commonwealth. Elle est à l'université depuis 20 ans et siège pour la première fois sur des conseils centraux. Elle

termine en remerciant pour l'accueil qui lui a été réservé.

Le Président lui souhaite la bienvenue au CA. Cette séance a été préparée en réunion de Bureau du 04 septembre 2023 durant lequel les membres ont validé un ensemble de points, pour une présentation sous la forme d'un point unique.

En introduction, il est précisé qu'un document en version papier est à disposition des élus. Il s'agit du point d'étape du mandat qui synthétise l'ensemble des actions qui ont été menées par l'équipe présidentielle entre 2021 et 2023 qui a également été présenté à la presse.

Puis, des éléments d'information sont portés à la connaissance des participants sur ce qui est attendu pour le semestre et dans le courant de l'année : l'établissement est dans une année d'évaluation de l'établissement et dans la phase d'évaluation du Haut Conseil d'enseignement supérieur de la recherche (Hcéres) qui viendra vérifier et évaluer le fonctionnement de l'établissement avec un démarrage de la nouvelle campagne de la vague E, dès le mois de septembre. Le président du conseil académique a communiqué sur le sujet avec une planification interne qui va permettre de faire remonter l'ensemble de l'activité concernant la formation, la recherche, l'organisation, la structuration et le fonctionnement de l'établissement au niveau des experts Hcéres pour formulation de leur rapport. Dans le même champ, l'établissement va accueillir la Cour des comptes très prochainement, qui ouvre une phase de contrôle de la gestion de l'Université de La Réunion qui est classique et indique le dernier contrôle qui a été effectué en 2017. En effet, tous les cinq ans, la Cour des comptes vienne contrôler les établissements d'enseignement supérieur. Le changement a noté est que la Cour des comptes a souhaité avoir une vision globale de l'ensemble des établissements ultramarins, tout comme les CUFR.

Dans le même périmètre, il était question en novembre 2021, qu'il y aurait une mission de l'inspection générale de la santé et de l'IGÉSR qui viendrait évaluer la mise en œuvre de ce second cycle qui sera effectué prochainement. Les contacts ont été pris avec les inspecteurs généraux qui ont pour mission, l'identification de la montée en charge des moyens associés au second cycle de santé. Ce semestre est un semestre qui concerne les moyens et sera abordé dans le courant de la séance. Pour terminer, c'est aussi pour le semestre de préparation du contrat d'objectif, de moyens de performance de l'Université. La ministre a souhaité formuler ces contrats et ce dispositif de dialogue sous trois vagues. Après confirmation, l'établissement est bien dans la troisième vague, donc celle de début 2024. Il faudra préparer l'ensemble des éléments pour pouvoir aller à la signature de ce document important, qui amènera des moyens pour l'établissement.

Les conditions de quorum étant vérifiées, le Président démarre l'ordre du jour, en l'absence de propos liminaires.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 04 juillet 2023.

Rapporteur(s) : Le Président

Le Président demande aux membres s'il y a des propositions de modification du projet. Il profite pour remercier la DAJI pour l'élaboration des comptes rendus.
En l'absence d'interventions, il soumet aux voix le projet de procès-verbal.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				34		
N'ayant pas pris part au vote				3		
Nombre de voix	pour	30	contre	0	abstention(s)	1

Point n°2 : Élection du Vice-président du Conseil d'administration, en charge des affaires générales.

Rapporteur(s) : Le Président

En introduction sur ce point électif, il est précisé que le Professeur Jean-Michel JAUZE a fait valoir ses droits à la retraite. Ce faisant, il y a deux impacts. Le premier impact est qu'il perd la qualité par laquelle il avait été désigné et donc c'est Madame VILASNEE TAMPOE-HAUTIN qui prend le siège en tant que suivante de liste. Et étant vice-président du conseil d'administration en charge des affaires générales (VPCA), il perd là aussi la qualité par laquelle il avait été désigné. Une proposition a été faite au sein de l'équipe, pour assurer une continuité de service sur ce volet important, sachant que, le VPCA avait pour périmètre, un volet patrimonial et un volet démarche qualité. Il était important de pouvoir positionner quelqu'un qui puisse reprendre ces deux volets. Il a le grand plaisir de proposer, à travers la lettre de mission qui a été transmise, la candidature de Monsieur Dominique MORAU pour prendre la suite du Professeur JAUZE. Il procède ensuite à une présentation synthétique de la lettre de mission qui reprend pour l'essentiel la précédente avec quelques petits ajustements. Il laisse ensuite la parole à Monsieur MORAU pour une présentation de sa candidature qui sera suivi d'un échange avec les administratrices et administrateurs.

Monsieur MORAU se dit ravi de proposer sa candidature en tant que VPCA en charge des affaires générales. Il présente son parcours universitaire, notamment ses compétences sur les différentes fonctions qu'il a pu piloter au sein de l'établissement. Si la confiance des élus lui est accordée, son mandat se déroulera sur un an et demi et non quatre ans. Soit un an et demi, pour pouvoir finaliser les orientations et les objectifs finaux de la lettre de mission.

Le Président le remercie pour sa présentation. Il souligne l'ensemble de ces compétences qui sont essentielles dans le cadre des projets qui sont portés, notamment le développement de nouveau campus : la période 2005 - 2015 avec le site du Tampon et toutes les compétences associées à la gestion, au fonctionnement, à la structuration, à la sécurité, toutes ces questions qui sont en marge d'une direction de composante classique. Elles sont absolument essentielles aujourd'hui pour être en capacité de concevoir, structurer, créer demain un campus dans l'Est et peut-être un campus dans l'Ouest à l'avenir.

Madame GRONDIN-PEREZ indique ne pas avoir de question particulière et a pu travailler avec Monsieur MORAU, notamment au sein de la CDUS. Elle fait part d'une remarque, étant des enseignants chercheurs, elle regrette à chaque fois que les présentations de CV ne comportent pas l'aspect recherche. Elle entend qu'il ne s'agit pas non plus de faire une longue présentation, mais qu'en amont, un cv complet avec une lettre de motivation aurait pu être envoyé à l'ensemble des administrateurs parce que cela fait partie des missions fondamentales à la recherche. En tant qu'enseignant-chercheur, elle pense que cet aspect n'est pas à négliger.

Monsieur MORAU dit sur le parcours scientifique, comme cela a été affiché, être en CNU 60, qualification mécanique génie civil, donc sur des problématiques très en marge sur le bâtiment. C'est-à-dire qu'il travaille beaucoup sur la partie flux de matière, en particulier sur la partie déchets, traitement et valorisation des déchets. Il est à cheval en CNU 60 et en CNU 62, parce qu'il est également sur la partie procédée, qui l'ont amené justement à de l'encadrement de thèse, environ trois et sur une dizaine de publications de rang A et des congrès associés ainsi que des projets de recherche qu'il porte aujourd'hui toujours sur la problématique du traitement de la valorisation des déchets et de l'optimisation des process de traitement sur des territoires insulaires principalement.

Le VPRV, Monsieur MAVINGUI remercie Monsieur MORAU pour sa présentation et pose une question de géographie. Localisé au sud, il y a plusieurs collègues qui font aussi des allers-retours y compris en termes d'enseignement. En termes de présence, il y a la visioconférence pour discuter et ira aussi rencontrer les collègues au sud, c'est une évidence par rapport à ce qui a été décrit. Cependant, par rapport à ceux qui sont situés au nord, comment se passera les échanges au-delà de la visioconférence car, à son sens, la proximité fait partie de la devise de l'Université. Est-il prévu une organisation pour venir régulièrement dans le nord ?

Monsieur MORAU confirme que la fonction ne peut pas se gérer uniquement par visioconférence. La proximité est fondamentale et dans toutes les missions ou toutes les fonctions qu'il a pu occuper, c'est d'abord la proximité qui fait débloquer les choses. La visioconférence est surtout pour les affiner, mais le fond, à son sens, se fait en face à face. Sa présence sera obligatoire. Il rassure en disant, qu'il sera présent sur des questions fondamentales, malgré être du sud.

Le Président précise que d'autres collègues étaient également dans ce cas de figure. Mais il y a aussi des campus dans le sud, c'est important.

Sans autres interventions, Monsieur MORAU quitte la salle afin que les élus puissent passer au vote.

Le Président soumet aux voix.

Résultats du vote						
Vote	Electronique à bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				34		
N'ayant pas pris part au vote				2		
Nombre de voix	pour	21	contre	10	abstention(s)	1

Le Président annonce à Monsieur MORAU sa désignation en tant que VPCA affaires générales, il le félicite et lui cède la parole.

Monsieur MORAU remercie les administratrices et administrateurs, pour leur confiance et assure amener les objectifs des missions à terme.

Le Président procède à la signature de la lettre des missions et remercie également les élus pour leur confiance. Monsieur MORAU rejoint l'équipe présidentielle et devient désormais

l'interlocuteur sur les champs qui ont été identifiés et évoqués. Il lui souhaite une pleine réussite à l'occasion de ce mandat qui s'ouvre pour lui et qui ira jusqu'à la fin du mandat de l'équipe.

Point n°3 : Budget rectificatif n°1 de l'année 2023.

Rapporteur(s) : Le DFC

Ce point relatif au budget rectificatif permet d'affiner et de mettre en concordance, la réalité de l'exécution budgétaire 2023 par rapport au budget initial 2023 qui avait été voté lors du CA de décembre 2022. La trajectoire prévisionnelle du BR prend en compte le prévisionnel à hauteur de 100 % des recettes et des dépenses attendues, escomptées pour l'exercice jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il a été opéré un choix de ne faire, pour l'instant, qu'un budget rectificatif à ce CA et non pas en juillet, car la trajectoire prévisionnelle établie lors du BI était très bonne.

Les principaux indicateurs de ce BR montrent une évolution favorable tant au niveau budgétaire, financier et comptable pour l'établissement. Ce BR prend également en compte un prélèvement de deux millions d'euros sur l'ensemble du fonds de roulement de l'établissement pour assurer la bonne trajectoire jusqu'à la fin de l'exercice.

Les données ajustées du BR sont présentées conformément aux documents transmis : la note de présentation, la liasse budgétaire intégrant les 10 tableaux obligatoires, certains pour vote et certains pour information, la note relative aux opérations pluriannuelles et son annexe.

Le Président remercie le DFC pour tous les efforts aussi qui sont faits de synthèse.

Madame GRONDIN-PEREZ indique avoir reçu un tableau où apparaissaient des prélèvements sur les services et composantes. Elle demande des explications.

Le Président acquiesce et dit que ce sera le point suivant, qui expliquera le contexte.

Monsieur PARMENTIER relève qu'il a été décidé de prélever deux millions d'euros sur le fonds de roulement. Il fait la proposition d'en prélever 2,7 millions d'euros par exemple, ce qui aurait permis d'éviter de demander un effort très important aux services et composantes. Pourquoi ce choix de deux millions et pas 2,7 millions d'euros ?

Le DFC répond avoir fait comme chaque année, un prélèvement d'un million d'euro lors du BI et ce choix était basé sur la projection des différentes dépenses jusqu'à la fin de l'exercice, à hauteur de deux millions d'euros et par rapport aux encours au sein de l'établissement. Il fait savoir que l'établissement est toujours en vigilance renforcée sur la trésorerie. Le fonds est prélevé, plus il y aura un impact sur la trésorerie. Donc, pour limiter cet impact, ce prélèvement a été plafonné à hauteur de deux millions d'euros pour cette mobilisation budgétaire. Les éléments de contexte qui ont menés à faire cette proposition seront donnés lors du prochain point. Le fonds de roulement est confortable pour l'établissement, mais c'est du budgétaire. Derrière, le fonds de roulement rentre en adéquation avec la trésorerie, qui est du financier. Donc, il faut varier déjà un prélèvement de deux millions d'euros qui n'avait pas été opéré l'an dernier, ce qui est un point positif important. Deux millions d'euros, c'est le double de ce qui avait été prélevé lors du BI et l'établissement n'avait pas la capacité d'aller plus loin par rapport aux indicateurs liés à la trésorerie.

Le Président expose un deuxième élément. Un fonds de roulement est utilisé pour des dépenses ponctuelles, qui peuvent être pluriannuelles et évoque les plans pluriannuels d'investissement sur le fonds de roulement, qui n'est pas censé financer des dépenses qui vont s'installer dans le temps. Il met en exergue un certain nombre de dépenses nouvelles et pérennes.

Monsieur PARMENTIER revient sur un élément qu'il n'a pas trouvé dans le document, mais dit à l'oral. Le BR est construit en faisant l'hypothèse que 100 % des recettes seront touchées. Est-ce que c'est une hypothèse qui est pertinente ? Quel a été le pourcentage de recettes touchées au cours des cinq dernières années par exemple ? Dans l'historique, est-ce que cette hypothèse était vérifiée ?

Le DFC répond par l'affirmative et indique qu'il s'agit du prévisionnel, et est obligé de prendre en compte l'ensemble des dépenses et de recettes à hauteur de 100 %, sachant que dans la réalité des faits et lors de la présentation du compte financier, il n'y a jamais 100 % des dépenses et 100 % des recettes. Avant d'élaborer cette trajectoire budgétaire et financière, il y a eu un contact auprès des différents financeurs pour s'assurer que les recettes prévues, encaissées, seront à la hauteur de ce qui est attendu. Après, il y a toujours des aléas de gestion. Etant en fin de POE, quand est remis une demande de solde de 500 000 euros sur un contrat de recherche, pour l'établissement c'est 500 000 euros qui sont attendus. Si derrière il y a des dépenses que le financeur estime inéligible lors de son instruction, où il manque certaines pièces, dans ces cas-là, il y a une réfaction sur ces 500 000 euros qui est prise en compte, pour un certain pourcentage sur les contrats de recherche, certes, et pas que sur les contrats de recherche. Cela peut être aussi sur des opérations pluriannuelles ou sur des conventions simples. C'est ce qui est attendu au niveau de la trajectoire par rapport aux différents échanges avec les partenaires financeurs et par rapport à ce qui avait été annoncé par les autres financeurs publics y compris l'État. En réponse à la deuxième partie de la question, l'établissement n'obtient jamais 100 % des recettes encaissées. Mais pour respecter les principes budgétaires de sincérité des comptes, il faut l'incrémenter dans les comptes. S'il est prévu une recette de 100 000 euros, il faut l'indiquer. Les trois dernières années ont été particulières, en raison des crises successives, donc cela représentait environ 80 et 90 % des recettes encaissées prévisionnelles.

Le Président ajoute qu'il n'y a jamais un taux de dépenses à 100 %, c'est un équilibre avec le principe de sincérité budgétaire qui est évoqué.

Sans autre intervention, *le Président* soumet aux voix le budget rectificatif n°1 de l'année 2023.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	33					
N'ayant pas pris part au vote	1					
Nombre de voix	pour	22	contre	5	abstention(s)	5

Il remercie les élus pour cette approbation qui va permettre d'actualiser les différents centres financiers de l'établissement et de poursuivre le travail mené avec l'ensemble des financeurs pour les recettes.

Point n°4 : Mobilisation budgétaire, nouvelles mesures salariales gouvernementales.
Rapporteur(s) : Le Président

Le contexte vient de la question des moyens, qui reste compliqué à l'échelle nationale, en raison d'une inflation qui est galopante et d'un certain nombre de dépenses qui n'étaient pas prévues : les matériaux, les opérations de construction, le fret pour l'acheminement de matériel et autres fournitures, l'évolution des frais aériens. Donc, l'établissement doit faire face à ces situations en plus d'une non-compensation totale. Il indique pour 2023, que les mesures nationales ne seront pas compensées. Par contre pour 2024, la ministre annonce une compensation *a minima* à hauteur de 50 % pour l'ensemble des établissements, et ne les laisserait pas en difficulté et suivrait l'évolution de l'ensemble des situations budgétaires, financières des différents établissements. Par contre, le message qui est véhiculé à toutes les universités, c'est qu'elle a du mal à défendre les établissements quand des fonds de roulement et des trésoreries restent élevées en vision très macroscopique et que d'année en année, ces budgets et ces fonds augmentent. À l'échelle des établissements, c'est 3,5 milliards et quatre milliards d'euros de fonds de roulement que le ministère de l'Économie a souhaité réduire les dépenses à hauteur d'un milliard sur les opérateurs publics. Donc, il se passe en ce moment une recherche de toutes les sources d'économie, qui permettraient d'avoir au final cet objectif. D'une façon générale, il va falloir suivre de très près ces évolutions à l'avenir pour savoir exactement où est-ce que cela va se stabiliser.

Il y a un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat. Dans le contexte actuel, il est important de souligner l'accompagnement des ministères sur le sujet. Il cite différents éléments : le point d'indice, les primes, les grilles salariales qui sont modifiées, etc. Donc, d'une façon générale, il y a une charge supplémentaire non compensée en 2023, d'où le maintien pour l'établissement d'avoir une vigilance renforcée sur le sujet, un dialogue qui se fait de façon étroite avec les financeurs. Il profite de l'occasion pour les remercier, il sait que le dialogue n'a pas toujours été simple, mais désormais, les choses sont normalisées pour arriver à mieux se comprendre sur le volet des recettes à recouvrer. Donc, ce travail continue avec une réduction des décaissements, qui est la "mobilisation budgétaire" pour s'assurer d'une prévision d'atterrissage à la fin de l'année qui soit conforme à la fois en budget et en finance.

Si les mesures sont compensées en 2024 à une hauteur donnée, cela donnera de la marge de manœuvre. Il est de la responsabilité des administrateurs que d'allouer des moyens quand ils le peuvent, mais aussi de diminuer les moyens alloués, quand le contexte s'y prête. Pour cette raison, il est proposé de mettre en place une contribution solidaire à l'échelle de l'établissement sur un ensemble de centres financiers, pour réduire les dépenses et les mettre en correspondance avec les recettes de l'établissement.

Le DFC rappelle les règles qui ont été adoptées en 2022 et qui est proposé comme mobilisation budgétaire sur toutes les structures de l'établissement. Il explique les données transmises aux Administrateurs (cf. document).
Certaines structures des directions et services ne seront pas touchés par cette part mobilisable budgétairement, du fait de leur spécificité et des dépenses importantes incompressibles qui ne peuvent pas être réduites, contrairement à d'autres structures.
La réflexion a débuté sur la consommation des crédits au 1er septembre 2023 avec un solde disponible, une part mobilisable calculée sur les derniers mois de l'exercice. Sur l'ensemble des structures, le même ratio a été appliqué de cette part mobilisable, ce qui permet de mobiliser à peu près un million d'euros qui correspond au montant de l'évolution du point d'indice et des primes pour les bases salaires. Comme l'an passé, cela relève du principe de prudence et de

précaution. Si des ressources nouvelles s'avèrent venir prochainement, cette part mobilisable sera adaptée, une certaine souplesse sera apportée par rapport aux actions et aux projets qui sont mis en œuvre dans l'ensemble des structures de l'établissement.

Le Président démontre au regard du document que la part la plus importante est sur le volet présidence, le pôle affaires générales et le pôle qualité inclusion, performances, de même que les pôles de l'administration générale. Il y a une part aussi importante non allouée, sur les fédérations laboratoires de recherche, école doctorale, en essayant de minimiser au maximum. Puis, une partie concerne les composantes avec une règle qui consiste à ne pas réduire l'allocation de moyens, dès lors qu'il y a des dépenses incompressibles qui amèneraient les structures à être en difficulté. Comme évoqué par le DFC, étant sur le BR 1, il y aura d'autres budgets rectificatifs. Dans tous les cas, aucune structure se retrouvera en difficulté, comme cela a été fait en 2022.

La VP EICR questionne sur le prélèvement et vise essentiellement la direction des relations internationales et la Maison des langues. Les montants qui ont été portés, sauf erreur de sa part, ils avaient été calculés au regard de la consommation qui existe. Il est évident que toutes les opérations ne sont pas terminées et que de façon très lourde par exemple, il y a des financements qui concernent en particulier le montant qui doit être versé au CROUS pour pouvoir le logement des étudiants internationaux, sachant qu'il y a une augmentation cette année et fait référence aux deux exercices budgétaires. Est-ce que ce montant qui est affiché est un montant maximum où il va y avoir une interaction avec les services, de façon à ce que la DFC, puisse avoir un état précis des dépenses qui doivent intervenir rapidement ou est-ce que le montant va être prélevé d'un bloc ?

Auquel cas, il faudra pouvoir, dans le cadre d'un prochain BR, réallouer aux relations internationales la part « qui a été prélevée ».

Le Président acquiesce. Les montants qui sont affichés sont des montants qui correspondent au montant qui sera déduit des sommes qui ont été allouées précédemment. Par contre, il répète qu'il y aura discussion pour chacune des structures avec la DFC pour les cas particuliers. Etant au mois de septembre, il y aura probablement d'autres dépenses, certaines imprévues dans les mois qui viennent. Il y a des dépenses qui ont été inscrites de manière prévisionnelle aussi et qui pourront peut-être excéder les prévisions. Tout cela fera l'objet de discussions avec la DFC pour arriver, à un futur BR d'ajustement comme cela est fait classiquement chaque année.

Le DFC répond que c'est un ratio qui est aux alentours de 35 % de part de mobilisation budgétaire pour l'ensemble des structures concernées. La même démarche sera suivie à l'identique de l'année dernière avec un blocage de fonds à hauteur des montants proposés, sachant que ce blocage de fonds pourra être libéré au fur et à mesure de l'avancée des actions et des projets, s'il n'y a pas les crédits nécessaires pour les réaliser. L'année dernière, cela s'est très bien passé et cette part de mobilisation budgétaire a pu être abordée lors de la présentation du bilan de l'exercice, lors des futurs dialogues de gestion qui auront lieu en octobre.

La VP EICR dit qu'il y a 75 000 euros de bourse d'excellence pour les étudiants, il y a les logements du CROUS pour environ 50 000. Il y a 125 000 euros de dépenses qui sont incompressibles et tomberont prochainement.

Le Président répond que cela fait l'objet des discussions avec la DFC. Pour résumer, le blocage des budgets des centres financiers se fera à hauteur de ce qui est indiqué. Dans ce sens, c'est un maximum et en cas de besoin supplémentaire, la DFC débloque en fonction.

La VP EICR prend note du dialogue avec la DFC.

Madame MARIAMON questionne sur le prélèvement. Sauf erreur de sa part, la question est de savoir si cela a été fait en concertation avec les directeurs de composantes ou les services par rapport aux autres années. Puis, elle souhaite avoir l'avis des directeurs de composantes, comment vont-elles procéder suite à ce prélèvement ? Est-ce qu'ils pourront continuer à faire les actions qui étaient prévues ?

Le DFC explique, au regard du calendrier contraint et de l'activité de l'ensemble des structures et des services transversaux, généraux de l'établissement, il n'a pas souhaité rencontrer l'ensemble des structures, car cela aurait été très délicat d'échanger au préalable sur cette contribution solidaire. L'an passé, l'organisation était identique. C'est-à-dire qu'il y a eu une proposition d'une part mobilisable, soit quatre douzièmes par rapport aux dépenses réellement exécutées, donc au solde disponible. Ensuite, il est mis en place des plafonds maximum, comme l'a rappelé le Président, puis arrive la phase de dialogue et de souplesse, pour libérer ce blocage de fonds qui n'est pas un prélèvement. C'est-à-dire que ces crédits, pour l'instant, sont bloqués de manière temporaire.

Le Président rappelle que le dialogue est constant, il y a eu un dialogue de gestion et une élaboration budgétaire avec tous ces éléments qui permettent d'identifier sur les centres financiers ce qui relève de l'incompressible et ce qui relève du compressible. Cela a été pris en compte par la DFC.

Madame GRONDIN-PEREZ rejoint les propos de madame MARIAMON. Elle souhaiterait que les directeurs de composantes puissent s'exprimer sur ce prélèvement. Ils sont invités du CA, donc ils peuvent donner leur avis sur ce qui va se passer. Elle propose de donner son avis en dernier, en tant que directrice de composante.

Le Président confirme que la discussion peut avoir lieu. D'une façon générale, il ne s'agit pas de mettre en difficulté qui que ce soit. Il répète que les dépenses ne sont pas arrivées à 100 % aujourd'hui de ce qui était alloué. Il rappelle le contexte, des mesures de dépenses nouvelles nationales qui n'ont pas été décidées par l'Université de La Réunion, mais elles sont favorables aux personnels et ne peut que les saluer. Toutefois, cela impacte fortement les centres financiers. Il y a eu exactement la même discussion en 2022. Il s'agit d'un principe de responsabilité, il n'est pas possible de faire abstraction du contexte qui évolue. L'établissement doit être dans une logique à ne pas dépenser, si les recettes n'arrivent pas en face et cite des exemples d'autres administrations/organismes de recherche qui n'ont pas de compensation et doivent compenser les charges très lourdes en interne. La même méthode est également pratiquée en matière de gestion.

Madame GRONDIN-PEREZ constate que la parole n'est pas donnée aux directeurs de composante et souhaite donc s'exprimer en tant que directrice de composante. Elle comprend le contexte national qui est assez clair. Par ailleurs, elle dit ne pas avoir la même lecture de l'annonce de la ministre. En tant que directrice de composante, elle regrette que le prélèvement qui est proposé soit tardif, car certaines composantes ont une rentrée dès le 16 août et ont

préparé le premier semestre avant les vacances de juillet. Il y a un contexte local qui doit être pris aussi en considération. Il y a eu des travaux dans des bâtiments. Cela a eu pour conséquence, d'interpeller tous les services il y a une semaine, pour savoir si elle avait le droit de recevoir du public et des étudiants, parce que les travaux prennent beaucoup de retard. Le Coordonnateur du pôle éco-campus a été à son écoute et elle l'en remercie. Elle explique les aléas des travaux : matériels cassés, appareils qui ne fonctionnent plus ainsi qu'une chambre froide qui avait été déconnectée pendant les vacances, engendrant une perte financière de 7 500 euros de produits. Donc, ces pertes doivent être mis en place au fur et à mesure et elle regrette de ne pas avoir eu ce dialogue, qu'il n'y ait pas eu un CDC avant ce CA pour que chacun puisse au moins exprimer les difficultés rencontrées au moment de la rentrée, comme les années précédentes. A son sens, la temporalité n'est pas bonne. Elle entend qu'il y a un dialogue et va essayer de faire valoir ce dialogue, mais aurait été intéressant d'être écouté en amont.

Le Président comprend ce qui est dit. Toutefois, il met en exergue le fait qu'il y a eu un dialogue avec les établissements sur les mesures nationales. Cela a été découvert par voie de presse, au fil de l'eau des annonces. Il doit faire face aux répercussions avec les services de la DFC, de la DRH et de la DGS de façon générale qui effectuent ce travail de prévision, pour savoir comment cela impacte la trésorerie, les finances, etc. De plus, il n'y a pas une capacité à dialoguer pour revoir les éléments. Le ministère est lui-même contraint à un certain nombre de difficultés que chacun peut connaître. S'il fallait consulter tous les opérateurs, dans toutes les fonctions publiques pour savoir ce qu'il fallait faire, ce serait compliqué car la temporalité serait très différente. La Direction réagit le plus rapidement possible par rapport aux annonces qui sont faites. Il y a un effort pour essayer d'être le plus vigilant et le plus réactif possible par rapport aux situations. Il reconnait que le dialogue est extrêmement important et est ouvert. Il réitère les propos évoqués en amont par le DFC : "C'est un blocage budgétaire ». Dès lors que la situation s'améliorerait, il y aura la possibilité de revoir cette allocation de moyens. Il ne s'agit pas d'un prélèvement, mais de réduire l'allocation de moyens.

Par ailleurs, en juillet, des demandes ont été transmises au niveau de la DGESIP au sujet des surcoûts en fret, en matériaux et pour toutes les opérations de construction qui s'élèvent à environ 500 000 euros sur l'établissement qui est dans un dialogue de performance avec le ministère et cela passe par le rectorat.

Un élément de réponse a été reçu, celui sur les opérations de rénovation où l'enveloppe a été étendue et où l'établissement va pouvoir effectivement mobiliser plus de moyens. Pour les autres volets, l'établissement doit rester prudent. Le dialogue, à la fois en interne, reste ouvert en permanence, mais aussi entre l'établissement et ses tutelles désormais, puisqu'il y a aussi le second cycle, les moyens du R2C, etc., pour lesquels, il n'y a pas encore de visibilité très claire sur qu'est-ce qui va être alloué. Maintenant, il faut agir en responsabilité en accompagnant au mieux les personnels avec les moyens qui doivent être déployés en 2023, pour qu'ils soient plus accompagnés en faveur du pouvoir d'achat en particulier, sans toutefois mettre en difficulté l'établissement et risquer, comme cela a été le cas fin 2022, un potentiel défaut de paiement.

Monsieur PARMENTIER interroge par rapport au tableau de la recherche. Il constate qu'il y a des enveloppes globales qui peuvent porter des situations très hétérogènes, le soutien aux unités par exemple. Donc, il peut imaginer que toutes les unités n'ont pas consommé les crédits de la même façon. Le taux de prélèvement de 35 % qui est appliqué, au final, ne sera pas du tout le même. Le taux de blocage, ne sera le même en fonction de l'état des dépenses de chacune des unités. Comment allez-vous faire pour instaurer une certaine équité entre les différentes unités

? Puis, il y a effectivement des structures qui ont des projets importants en cours. Comment les écoles doctorales vont s'organiser cette année en bloquant 10 000 euros du budget ?

Le VP RV explique qu'au niveau de la direction de la recherche, en tout cas sur la recherche, il y a un prélèvement important. Il indique être à la fois vice-président recherche et valorisation et vice-président finance, donc il regarde aussi ce qui a été indiqué, suite à la visite de l'IGÉSR et le contexte qui a été évoqué. Par rapport à la recherche, ce qui est important, c'est de fixer avec le DFC et la présidence, la possibilité de modifier ce gel. En faisant référence à la VP EICR, il y a des dépenses qui sont prévues. Mais dans les prélèvements, il y a aussi des thèses pour lesquelles sont affectées 3 000 euros en termes de développement. Il y a des thèses qui vont se soutenir à la fin de l'année. Il n'y a pas de certitudes qu'un gel de ce montant pourrait éventuellement affecter toutes ces procédures. Sur la diversité par rapport aux unités de recherche, il y en a qui s'appuient beaucoup sur leur dotation, qui les utilisent de façon systématique très rapidement, parce que c'est un démarrage qui est important avant l'acquisition des fonds propres au niveau des projets. Il y en a d'autres qui ont beaucoup plus de projets et qui attendent d'utiliser ces fonds pour des dépenses qui ne sont pas éligibles par les projets. Cette diversité est comprise et la direction de la recherche veillera à ce qu'il n'y ait pas de blocage comme pour les composantes. Cette université a toujours soutenu la recherche. Il y aura les doctoriales, mais il y a aussi la nuit des chercheurs, la fête de la science. Ces activités vont se poursuivre. Donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il y aura un regard attentif pour éviter de mettre aussi en difficulté l'établissement.

Le Président termine sur ce point, en insistant sur l'objectif de ces mesures qui est d'accompagner les personnels de l'établissement en faveur de leur pouvoir d'achat. Il y a des collègues qui ont du mal à boucler les fins de mois. A un moment donné, il faut être en capacité d'assurer à l'ensemble des collègues de l'université que leurs rémunérations ne seront jamais mises en danger qui est la priorité n°1, quel que soit le contexte. Ce contexte est effectivement la masse salariale qui est fortement impactée par des mesures nationales. Sur 2023, il faut le prendre en compte.

Le Président propose de passer au vote.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	33					
N'ayant pas pris part au vote	2					
Nombre de voix	pour	21	contre	10	abstention(s)	0

Il remercie vivement pour l'accompagnement à l'ensemble de ces mesures et reviendra sur ces questions à l'occasion du budget initial 2024.

Point n°5 : Lettre de cadrage des moyens 2024.

Rapporteur(s) : le DFC

Cette lettre de cadrage reprend de façon quasiment identique les éléments du dialogue d'orientation budgétaire qui a eu lieu en juillet et pour lequel a été identifié sur la base des résultats du séminaire « objectif stratégique moyen », la volumétrie des moyens engagés pour

2024. L'établissement est sur la poursuite des objectifs, c'est-à-dire le contrat quinquennal de l'établissement : quatre axes, 10 objectifs à déployer.

La lettre de cadrage est présentée, conformément au document transmis. La nuance par rapport aux années précédentes est de rester dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance. C'est un document qu'il va falloir produire pour le début de l'année prochaine. Il faut, dans tous les cas, rester sur une trajectoire qui soit complètement maîtrisée, à la fois en termes de finances et de budget, mais surtout sur le volet de la masse salariale de l'établissement qui prend de plein fouet un certain nombre de mesures qui nécessitent encore quelques ajustements en matière de compensation. Depuis quelques années, l'établissement est soumis à une situation où les repères sont un peu bousculés. Il n'y a pas forcément de visibilité sur l'année suivante des situations qui sont impactantes ou pas. Il faut être vigilant au contexte mondial, qui n'est pas simple et qui n'est pas encore résolu. Il n'y a pas de connaissance sur la durée dans le temps et cela a des impacts sur de nombreux postes de dépenses. Puis, il faut aussi tenir compte des situations, par exemple, ce qui se passe au Maroc qui est extrêmement difficile. Il faut être aussi en capacité d'accompagner les étudiants marocains. Donc, il faut pouvoir participer à résoudre *via* une contribution qui serait celle de l'Université de La Réunion. En effet, il est de plus en plus question aussi de changements climatiques, d'adaptation, d'impact, de multiplication des événements intenses, difficiles et autres. Pour l'instant sur le territoire, il n'y a pas eu de grosses difficultés à gérer, mais il se pourrait que dans un avenir relativement proche, il peut y avoir un gros cyclone voire un séisme à La Réunion. Ce n'est pas totalement exclu car cela est déjà arrivé par le passé. Cela appelle collectivement à avoir un prisme de vision des choses qui est peut-être un peu différent des habitudes, donc d'anticiper sur des situations qui paraissaient, en tout cas jusqu'à quelque temps, complètement impossibles.

Par ailleurs, le travail se poursuit pour l'amélioration des conditions d'études et de travail sur les campus. La précarité étudiante a encore augmenté, il faut encore se mobiliser sur ces questions pour faire en sorte que les étudiants en particulier puissent subvenir à leurs besoins de première nécessité et qu'ils puissent à un moment donné se consacrer pleinement à leurs études. Le temps est manquant pour évoquer tous ces sujets. Mais d'une façon générale, la lettre de cadrage s'inscrit complètement dans ce contexte et elle vise à identifier les moyens de l'établissement pour 2024 en cohérence avec le contexte qui est indiqué. D'autres éléments sont brièvement évoqués concernant la volumétrie en matière de masse salariale et les questions de sécurité, d'entretien, d'hygiène à l'échelle de l'établissement.

Il insiste sur l'importance d'avoir eu un partage d'informations, comme cela a été évoqué à de multiples reprises en CSAE, par les organisations représentant les personnels. Souvent, ils ont le sentiment que les choses sont faites un peu à part des équipes. Donc, cela doit se faire de façon collégiale, même si des décisions doivent être prises à un moment donné au niveau des responsables. Quand les arbitrages sont effectués, ramenez aussi ce résultat auprès des personnels de l'établissement. Cela leur permet de comprendre le fonctionnement et d'avoir une idée du contexte, en dehors du CA, donc de diffuser au sein de toutes les équipes. Il appelle à la plus grande ouverture, pour faire en sorte que les collègues aient le plus de visibilité possible sur la trajectoire de l'établissement. Enfin, l'annexe concerne le dialogue de gestion et les dialogues budgétaires et indique qu'il y a eu un gros travail sur les indicateurs. Ils sont proposés avec des années récentes, qui donnent une meilleure visibilité. Dans tous les cas, l'idée est de travailler collectivement pour cette élaboration de moyens.

Le DFC complète sur les dialogues de gestion et les dialogues budgétaires. C'est un moment d'échange important, fort, pour prévoir les futurs moyens financiers et humains de l'établissement. Ces dialogues budgétaires se dérouleront entre le 6 octobre et le 13 octobre 2023. À l'identique de l'année passée, les directeurs de pôle qui organisent les activités de leur direction assureront et animeront des dialogues directement avec leur direction respective, et les en remercie d'avance. Ce qui permettra d'assurer ensuite un échange avec l'ensemble des directeurs de pôle et de prévoir un pré-arbitrage. Une nouveauté est relevée, celle d'assurer des remontées des données, que ce soit au niveau de la masse salariale ou des données budgétaires et financières, au niveau de l'enveloppe « fonctionnement » et « investissement. » afin d'avoir une meilleure visibilité. Le fichier a été rénové car auparavant, il y en avait un relatif à la DFC et l'autre relatif à la DRH. Avec le soutien de la responsable de l'aide au pilotage de la DGS, l'ensemble des données a été fusionné, pour un retour des prévisions budgétaires 2024. Ce fichier unique sera envoyé d'ici ce soir à l'ensemble des composantes, sachant qu'au regard du calendrier budgétaire et comptable de cet exercice, les collègues auront 15 jours pour remplir le fichier. Il propose d'apporter un soutien en cas de difficulté, pour remplir l'ensemble de ce fichier. Un onglet particulier a été créé pour améliorer le bilan de cet exercice, ce qui permet aussi d'avoir une vision globale par rapport au bilan 2023 de la structure, par rapport au DDG de l'an passé, 2022 et aux prévisions de recettes et de dépenses. Tout cela va permettre d'ajuster et de servir aux dialogues de gestion, pour également ajuster la mobilisation budgétaire qui a été présentée lors du point précédent.

Le DRH apporte des éclaircissements sur la notion de soutenabilité budgétaire de l'ensemble des opérations qui découlent, notamment de la campagne emploi, comme l'a indiqué le Président. Certains établissements gèlent finalement les campagnes d'emploi dans certaines universités. Il est vrai que l'établissement, de manière générale, eu égard au contexte difficile et bien évidemment profitable à l'ensemble des agents, par un certain nombre de mesures générales, ministérielles, mais aussi parfois des mesures catégorielles, notamment dans le cadre par exemple de la LPR. L'une des priorités est de maîtriser la trajectoire de la masse salariale, d'opérer un pilotage extrêmement rigoureux et précis, puisque qu'il y a aussi une forte corrélation entre le budgétaire et le financier, notamment la capacité au niveau de la trésorerie. Il termine en disant que la soutenabilité est assurée par rapport aux éléments qui ont été annoncés dans le cadre de la lettre de cadrage, à la fois sur le volet du schéma d'emploi et sur la dimension de la masse salariale.

Monsieur PARMENTIER commence son intervention au sujet des indicateurs. Il a constaté qu'il y avait un indicateur intitulé « Taux de dynamisme en relations internationales ». Il demande ce qu'il y avait derrière ce taux et comment celui-ci était calculé. Ensuite, il a constaté à la page 14 de la lettre qu'en complément de ces indicateurs clés, l'administration tient à la disposition des composantes, l'ensemble des valeurs des indicateurs qui ont été définis dans le cas des réunions de gestion. Il demande s'il s'agissait ici des indicateurs qui sont présentés à l'annexe 8 de la lettre de cadrage ou si ce sont d'autres indicateurs. Si ce sont d'autres indicateurs, est-ce que les administrateurs pourront également y avoir accès ? Il fait part d'une remarque en disant avoir apprécié les tableaux de l'annexe 8 qui lui paraissent très intéressants. Il y a des taux d'encadrement pédagogique, administratif, coût par étudiant. Il relève quand même une erreur sur 2022-23, puisqu'il y a des coûts qui sont beaucoup plus faibles que les années précédentes. Il pense qu'il manque des éléments au niveau des calculs de coûts. Il propose de raffiner le coût par étudiant en dissociant les cycles de formation. Les coûts ne sont pas les mêmes en licence, en master, en doctorat, et cela permettrait également de mieux comparer les différentes composantes. Par ailleurs, une remarque plus générale qui aboutira à une question. Il est évoqué

et cela est inscrit en gras dans le document, la nécessité de prioriser les emplois. Il est aussi évoqué un principe de responsabilisation. Or, au cours des dernières années, pour les campagnes emploi, il a été constaté que les priorisations des emplois par les composantes n'ont pas été respectées par l'équipe présidentielle et il peut citer des exemples. Est-ce utile que les composantes fassent ces priorisations si derrière elles ne sont pas respectées ? Pour 2024, l'équipe présidentielle s'engage-t-elle à respecter les priorisations des composantes qui sont votées par les conseils de composantes ?

La VP EICR répond sur le taux de dynamisme en RI qui comporte en réalité plusieurs sous-indicateurs. Il y a le taux d'attractivité qui concerne le nombre de formations internationalisées, le nombre de conventions qui ont été conclues. Il y a également le nombre de projets internationaux qui ont été déposés, qui ont été remportés et qui sont suivis. Puis, il y a également tout ce qui concerne l'aspect de promotion à destination de l'ensemble des institutions, que ce soit locale, régionale, nationale ou internationale. C'est un taux qui est très global et qui renferme à l'intérieur plusieurs sous-indicateurs, qui peut être détaillé.

Le Président fait référence à la page 14 qui renvoie à l'annexe qui a été actualisée et des indicateurs qui ont été transmis. S'il comporte des erreurs, le DGSI est aussi mobilisé sur ce volet avec toute son équipe, pour faire en sorte d'avoir les indicateurs les plus fiables possible. Pour produire ces tableaux, cela nécessite énormément de travail, de connexion avec les bases de données. Ensuite, il éclaire sur la question de la priorisation des emplois et relève deux éléments distincts. Il y a la lettre de cadrage qui donne le cadre du dialogue entre les composantes et l'administration de l'établissement. Elle donne aussi les modalités qui sont à déployer au sein des structures pour arriver jusqu'à une expression de besoin. Quand les composantes font remonter un certain nombre de priorités, il n'y a généralement pas de discussion avec l'administration de l'établissement, ni la présidence. Ce sont des discussions internes par rapport aux objectifs fixés par la composante, aux évolutions d'indicateurs, notamment les effectifs à l'évolution de l'offre de formation, etc. Donc, c'est une chose qui est validé effectivement par les différentes instances concernées.
Derrière, il y a un dialogue de gestion. Il y aura donc le dialogue avec des membres de l'équipe présidentielle au sein de ces réunions de dialogues de gestion. Ensuite, il y a un arbitrage qui s'opère à l'échelle d'une part, de toutes ces remontées et à l'échelle de toutes les informations relatives aux recettes de l'établissement, les évolutions en termes de trajectoire, etc. Cela peut amener aussi, en croisant avec tous les dispositifs existants dans l'établissement, à être dans une logique différente de celle qui est remontée par les composantes.
À son échelle, chaque président et chaque équipe présidentielle a fonctionné comme cela. Pour toute évolution de poste qui va venir impacter le potentiel des structures, l'établissement va essayer d'avoir cette vision globale. Sur cette vision globale, les composantes, mais aussi les directions d'établissement ne peuvent pas l'avoir. À un moment donné, cela peut paraître comme si cela n'a pas été pris en considération, mais la raison est la vision globale qui amène à indiquer que tel besoin qui avait été exprimé dans une demande formulée et validée par un conseil, finalement, arrive différemment par mobilité interne par exemple, ou par un contractuel qui serait alloué. C'est la raison pour laquelle, il n'y a pas toujours le respect strict de l'ensemble des remontées des composantes.

Le Directeur de l'IUT trouve intéressant que les indicateurs aient été mis à jour sur les périodes plus récentes, mais il souhaite rappeler qu'il est important d'avoir des indicateurs fiables et en l'occurrence tout ce qui a été produit aujourd'hui doit réellement être revu. Ayant pris connaissance pour sa composante, il indique qu'il y a de nombreuses erreurs en termes de

volumétrie, en termes d'affectation budgétaire. Il était précisé que ces éléments nécessitent un dialogue et que cela n'est pas forcément des éléments descendants. Pour ce faire, il faut pouvoir avoir l'occasion d'échanger avec les services pour les mettre à jour, ou en tout cas les confronter, les stabiliser avant toute discussion à ce niveau.

Le Président fait un rappel sur la source de ces données après avoir entendu parler d'erreurs. Dans le discours, cela peut être interprété comme étant l'administration qui commet des erreurs par rapport à ce qu'il peut y avoir en décentralisé dans les composantes. Il rappelle que la contrôleuse de gestion de l'établissement fonde tous ces indicateurs sur les bases de données internes. Pour l'avoir vérifié personnellement dans certains cas, ce n'étaient pas des erreurs puisque ce sont des extractions des bases de données qui ressortaient. Si erreur il y a, cela vient de la saisie et bien souvent, elles se font dans les structures. Il faut, collectivement, arriver à fiabiliser ces données. Il rappelle le point d'entrée qui est la contrôleuse de gestion, qui travaille énormément sur ce volet. Il demande à véhiculer ce message auprès des équipes pour bien vérifier qu'il ne s'agit pas de bases de données mal renseignées, plutôt qu'une erreur dans le tableau.

Le Directeur de l'IUT remercie du retour. Néanmoins, en dehors du terme erreur, ce qui l'amène à apporter cette remarque est qu'il était important de les stabiliser. Il donne un exemple : 3 000 heures de titulaires entre 21 et 22. Il ne pense pas avoir accueilli autant de titulaires au sein de l'IUT. Donc, il s'agit surtout d'avoir les bons indicateurs pour prendre les bonnes décisions.

Le Président acquiesce et réitère sa proposition indiquée en amont. Il poursuit en indiquant qu'il y a un petit délai avant le démarrage des dialogues de gestion et il faudra avoir une base commune pour pouvoir travailler de façon plus sereine.

Madame GRONDIN-PEREZ rejoint ce qu'avait demandé Monsieur PARMENTIER et souhaiterait savoir comment a été calculé le coût étudiant. Elle pense que c'est effectivement un indicateur pertinent et qu'il pourra être mobilisé, notamment pour une comparaison par rapport à ce qui se fait au niveau national. Pour un étudiant en sciences à l'Université de La Réunion, combien coute-t-il par rapport au niveau national ? C'est très important, à son sens. Puis, pour son information personnelle, à chaque fois dans le tableau, il y a plus de 400 doctorants à l'UFR Santé et félicite l'UFR.

Madame DORAY répond que l'UFR compte surtout de nombreux internes, c'est le doctorat en médecine.

Le Président ajoute qu'en médecine, ce n'est pas le même format que les thèses classiques et la vérification doit s'opérer. Sur le coût étudiant, il faut faire attention car ce n'est pas les mêmes bases par rapport aux collègues de l'Hexagone. Sur le coût étudiant, il faut regarder les budgets alloués aux structures. En raisonnant à l'échelle de l'établissement, c'est simplement le budget de fonctionnement et la masse salariale divisés par le nombre d'étudiants. La même formule est utilisée en répercutant sur les structures. Ce qui change par rapport au national, c'est, par exemple, la sur-rémunération qui va amener des éléments différents. En réalité, pour être tout à fait comparable, il y a un certain nombre d'éléments à réajuster, ce qui n'est pas toujours fait. À l'échelle des établissements, au niveau de France Universités notamment, un travail est effectué pour essayer d'avoir des éléments plus comparables et ce n'est pas toujours le cas, malheureusement.

Le Président demande de passer au vote.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :			33			
N'ayant pas pris part au vote				2		
Nombre de voix	pour	21	contre	8	abstention(s)	2

Il remercie pour la validation de la lettre de cadrage, ce qui permet aux équipes de travailler l'élaboration des moyens 2024.

PAUSE MERIDIENNE de 12h28 à 13h37

Point n°6 : Demandes de financement et critères d'évaluation des projets de recherche.
Rapporteur(s) : Le VPRV

a. Demandes de financements.

Un dynamisme est relevé ces derniers temps sur les ambitions et les initiatives des collègues des unités qui diversifient maintenant les bailleurs de fonds. Les six demandes de subventions sont présentées :

- La mise en place d'une plateforme de compensation sensorielle pour une performance énergétique grâce à la lumière (projet COSPEEL). L'implication de la lumière pour essayer de voir le ressenti du confort dans des bâtiments. Il y a toute une procédure de mise en œuvre de cette plateforme. Dans ce contexte, Action Logement apporte des préfinancements qui peuvent aller jusqu'à 70 % dès le début du projet.
- Le MATARUN, matériaux terre pour l'architecture réunionnaise. Il s'agit de la performance des matériaux par rapport à un confort thermique. C'est en relation avec des pays africains qui utilisent toute la partie terrestre.
- Le projet MCP-IBAT était déjà, à un volet 1, financé par le FEDER. Cela a apporté des résultats probants qui ont été diversifiés. Pour la présentation du volet 2, c'est un projet déposé pour financement auprès d'Action Logement.
- Le colloque international : Pensées du Grand océan Indien, mythes et mythifications dans l'océan Indien.
- Le projet colère et espoir, stratégie narrative numérique, ethnographique des jeunes musulmans au Canada, en Europe et au Maghreb.
- Le dernier est aussi un colloque sur la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de même sexe. C'est une subvention d'État sur les politiques de la Ville.

L'ensemble des projets a été validé au niveau de la Commission de la recherche et a reçu un avis favorable.

Monsieur PARMENTIER interroge sur les frais de gestion. Il est indiqué pour le colloque, zéro euro de frais de gestion et ensuite, 15 % pour l'autre.

Le VP RV répond que c'est très différencié par rapport à la volumétrie de financement qui peut être perçu. Il avait été convenu de retenir 3 % pour les projets, mais il a été dit aussi qu'il y aurait des négociations en fonction des porteurs de projet. Selon la volumétrie et le public, il est

possible de moduler et aller jusqu'à ne pas demander de frais de gestion pour qu'un colloque puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Il remercie l'administration dans ce contexte pour essayer d'aider la réalisation de ce type de colloque, quand il y a des financements de faibles volumes.

b. Critères d'évaluation des projets de recherche.

Depuis ces dernières années, le financement de la recherche et de l'innovation repose à 80 % sur les fonds européens de développement régional. Il souligne que cela a apporté ses fruits et a permis de structurer des plateformes et de faire de la production scientifique. Il y a des indicateurs et fait part de celui publié par la CRS, qui regarde les productions scientifiques et les publications dans les universités. L'université de La Réunion ces dernières années était à la 11e place parmi une quarantaine d'universités. Elle est passée de la 11e place à la quatrième, grâce aux contributions des doctorants, de leurs encadrants et des directeurs, ce qui montre la dynamique de l'Université. Il y a bien sûr les publications, mais derrière cela, il y a des jeunes qui travaillent et qui sont formés dans les laboratoires. Les doctorants en font partie. Il y a un autre indicateur, le classement de Shanghai qui est utilisé dans les universités. Il fait savoir que c'est l'unique université outre-mer positionnée dans le classement de Shanghai dans les sciences de l'atmosphère qui est aussi une fierté de le dire. Il évoque cette dynamique avec des projets de recherche depuis quelque temps, malheureusement, avec les FEDER, il y a un préfinancement. Cela revient aux questions de trésorerie et de recouvrement. Jusqu'à présent et il remercie le DFC, il y a des échanges très fructueux avec les bailleurs et en particulier la Région. L'effort continue. Après discussion avec les acteurs, l'établissement a essayé de mettre un volume financier qui peut être engagé pour ces FEDER, en tout cas ces projets qui ne sont pas préfinancés. Il y a eu un vote au niveau du CA, une enveloppe de 21 millions d'euros pour les trois ans à venir. Dans ces 21 millions d'euros, sept millions par an, la moitié de ces sept millions seraient consacrés aux projets FEDER, d'une part pour essayer de maîtriser cette volumétrie, et d'autre part, rester dans une dynamique de conseil à la diversification des bailleurs pour ne pas faire que du tout FEDER dont l'établissement connaît les conséquences. Pour essayer de gérer ces projets déposés au niveau de l'université, il a proposé, au niveau de la Commission de la recherche (CR), la possibilité d'avoir des critères d'évaluation de projets. Les projets étaient regardés et vus au niveau de la CR. Il y avait souvent un avis scientifique qui était aussi un avis par rapport au dossier et au porteur de projet. Des avis souvent favorables, ce qui a fait une volumétrie importante.
Donc, il propose qu'il y ait des évaluations de projets de recherche au niveau de la Commission qui se déroulerait sur deux étapes.

La première étape était de savoir s'il y avait des critères d'évaluation. Pour cela, un groupe de travail a été constitué pour avoir les arguments qui permettraient, au niveau de la CR d'évaluer des projets. Un process devait être défini, il donne les explications des différentes étapes :

➔ Élaboration du projet par le porteur de projet. Deux possibilités sont présentées :

1. Si c'est un projet préfinancé, il y a accompagnement de la DRIVE qui regarde les modalités et le financement qui est transmis à deux rapporteurs. Ces deux rapporteurs font un petit rapport et le transmettent à la CR qui donne un avis finalisé.
2. Si ce n'est pas préfinancé, dans les cas en particulier des projets FEDER et Interreg, il est demandé aux porteurs de projet de faire un préprojet simplifié avec les objectifs, le budget, les acteurs impliqués, et l'environnement de management. Ce préprojet est donné à un comité d'évaluation. Il y a des éléments indicateurs qui valideraient le projet qui va être transmis cette

fois-ci à la DRIVE qui accompagnera le porteur de projet. Cela arrivera finalement au comité d'évaluation avec des critères d'évaluation. Si le comité considère qu'il y a des éléments de faiblesse qui pourraient compromettre le déroulement de projet, ces commentaires sont renvoyés pour qu'il l'améliore.

L'objectif n'est pas d'empêcher les projets de se dérouler, mais d'enrichir de façon qu'il y ait une certaine faisabilité qui permet aussi la soutenabilité financière par rapport à ce dépôt. Une fois le projet revu, il repasse par le même circuit qui arriverait jusqu'au comité d'évaluation. Sur les comités d'évaluation, en particulier FEDER Interreg, quelques éléments clés sont évoqués : avoir des évaluations sur le process en amont de la CR, parce qu'il y a un calendrier qui permettrait de juger finalement les projets. Il porte à l'attention des membres, le fait d'être en attente des AMI, pour lesquels, il y aura un certain rythme de dépôt, donc de l'importance de pouvoir l'avoir. Examiner l'ensemble des projets en même temps pour qu'il n'y ait pas cette question de fil de l'eau qui pourrait arriver à épuiser l'enveloppe financière alors que tous les projets ne sont pas encore examinés. Cela amène aussi à regarder les équilibres entre le champ STS et le champ SHS, ce qui est important. Une fois ce process validé au niveau du groupe de travail, l'étape suivante est les critères d'évaluation et il fait référence au document transmis aux membres.

Dans les critères d'évaluation, il y a différents éléments avec des pourcentages de notes qui permettront à la commission en charge de décider. Le premier niveau est la question de stratégie. Les FEDER Interreg répondent aussi à une stratégie de spécialisation au niveau de la région. Il y a la S5 et d'autre part, une signature scientifique de l'établissement. Il s'agit de changements globaux, objectifs de développement durable, qui avait déjà discuté dans le groupe de travail qui donne un pourcentage de stratégie.

Ensuite, il y a les critères d'évaluation de projets de recherche en termes thématiques et de contenu.

➔ Un volet administratif, parce qu'il y a une diversité de porteurs de projets et des cultures différentes dans les porteurs de projets. Ce volet administratif est accompagné, premièrement par la DRIVE. En effet, la DRIVE a déjà été confronté aux projets qui sont déposés au niveau de la région et qui reviennent à l'Université de La Réunion avec des avis déjà favorables, sans savoir l'environnement maîtrisé pour la conduite du projet. Il faut absolument que cela passe par la DRIVE qui accompagne tous les projets sans exception. Ensuite, le projet doit avoir selon sa volumétrie préparée, un manager de projet, car il y a eu par le passé des projets de plusieurs millions sans manager de projet, sans que la responsabilité ne puisse reposer uniquement sur la gestionnaire de l'unité. Quand des bilans sont produits, il y a parfois des insuffisances. Il est conseillé un dépôt sur d'autres guichets de financement. Dans le cas où, un collègue n'a jamais géré un projet, ce n'est pas un point éliminatoire.

➔ Dans le volet scientifique, le dossier pluri-unité et pluridisciplinaire, il est conseillé pour avoir des dossiers de volumétrie de ne pas soupoudrés plusieurs qui augmentent les traitements de projet. De plus, il est conseillé cette dynamique de pluridisciplinarité, l'implication des jeunes chercheurs qui est un des objectifs de former les jeunes. Cela peut être des masters, des doctorants, mais aussi des postdoctorants. Puis, il y aura aussi l'évaluation de la valorisation, transfert, publication du porteur de projet. Il y a un élément rayonnement scientifique qui est classique dans les évaluations. Ensuite, s'agissant de la science ouverte qui est maintenant une obligation, surtout au niveau européen, il profite pour rappeler qu'il y a un chargé à la science ouverte, qui peut conseiller sur le sujet.

Le comité d'évaluation arrive à la fin du process. Il y avait plusieurs possibilités : une évaluation par des chercheurs internes à l'Université de La Réunion hors commission recherche, une évaluation externe, donc solliciter des extérieurs pour qu'ils puissent évaluer des projets. Cela a suscité des complexités et aussi au timing entre les AMI et la valorisation. Avoir un pool de chercheurs était assez complexe. En plus, il y a des parties prenantes pour les élus dans la CR. Ce que le groupe de travail a proposé est l'évaluation par des chercheurs de l'Université de La Réunion externe aux unités déposantes qui sont impliquées dans le projet. La communauté a été sollicitée à travers les directions d'unité pour proposer des évaluateurs. Il a des candidats, la liste n'est pas encore finalisée. Ce travail a été soumis à la CR pour valider les propositions. Il y a eu quelques éléments complémentaires à apporter. Les votes ont recueilli un avis favorable.

Monsieur PARMENTIER pense aussi que l'exercice est nécessaire et qu'il n'est pas simple. Il y a de nombreux échanges sur la dernière fois de la signature thématique. Il n'a pas retrouvé la formulation qui avait été voté lors du dernier CA. La signature thématique dans le document GT est la résilience face aux changements climatiques et globaux en zone insulaire en accord avec les objectifs de développement durable. Ce que le CA a voté, c'est la résilience face aux changements climatiques globaux en zone insulaire. Entre le "et" et le "ou", il peut y avoir des interprétations différentes. Il souhaite garder le "ou" qui avait été proposé par le Président et fait référence à la page 35 du PV qui a été voté en début de séance, pour attester ses dires.

Le VP RV dit que c'est une coquille et souscrit à ce commentaire. Il indique que la phrase sera rectifiée, telle qu'elle a été proposée.

Monsieur PARMENTIER poursuit sur la figure 1 et fait part de son incompréhension sur la notion de « conséquent » page 2. Est-ce qu'il y a une modalité de préfinancement non conséquent ?

Le VP RV rappelle que ce n'est pas exclusif. La notion de « conséquent », est indiqué car c'est pluridisciplinaire, il y a des volumétries financières importantes, il y a beaucoup d'acteurs, mais cela n'exclut pas des projets non conséquents.

Monsieur PARMENTIER fait remarquer que la notion de « conséquent » n'est pas définie.

Le VP RV répond que c'est une discussion qui a eu lieu en CR. Cette notion a été explicitée et a été détaillée.

Monsieur PARMENTIER évoque la figure 2 apparaît des pourcentages. Il est dit que le comité va attribuer des notes sur chacun des critères et ensuite, il va sommer le tout. Il aurait souhaité avoir la formule. Par exemple, sur le volet administratif, est-ce qu'il y a des critères éliminatoires ? Est-ce qu'il y a une somme ? Quel est le pourcentage pour l'accompagnement par la DRIVE ? Il fait part de la difficulté à avoir une bonne visibilité de la façon dont va être calculée la note pour de déterminer si tel projet doit être retenu ou pas.

Le VP RV répond qu'il y a des indicateurs. C'est-à-dire que si la personne ne fait pas accompagner le projet par la DRIVE, ce n'est pas éliminatoire. C'est-à-dire que le projet repassera par le début, pour que cela revienne au niveau de l'université. Les pourcentages vont dépendre en fonction. S'il est mis du 0,25, que dans certains cas, ce critère ne sera pas pris en compte, parce que la personne ne répond pas à ce critère, il sera modulé. D'où l'importance de ne pas donner des chiffres fixes par rapport aux différents sous-critères qui sont à l'intérieur. Le pourcentage est modulable.

Le Président précise qu'il faut laisser le rôle aussi au comité d'évaluation.

Monsieur PARMENTIER acquiesce et suggère de ne pas mettre de pourcentage.

Le Président indique qu'il nuançait parce que les pourcentages permettent d'avoir une pondération globale. En disant : "Ils ont une marge de manœuvre, mais quand même guidés."

Monsieur PARMENTIER donne, en exemple, un projet qui n'a pas d'accompagnement de la DRIVE. Sur le volet administratif, il a zéro. S'il a le maximum sur la stratégie volet scientifique, peut-être qu'il va avoir une super note. Donc il y a contradiction.

Le VP RV explique que la super note, c'est 100. Il y a trois catégories qui sont réunies. Sur ces trois catégories, il y a une note globale qui va dépendre de façon comparative aux autres projets. Si une note globale n'est pas satisfaisante par rapport aux autres projets, le projet va repartir. Cela ne va pas empêcher le projet de passer. Il faut que le projet reparte pour essayer d'être construit de façon à ne pas se retrouver dans les mêmes difficultés évoquées précédemment. Il y a des possibilités de modulation, des échanges avec les porteurs. Mais dans toute évaluation de projet, il y a des sous-critères et des pourcentages. Cela permet aussi de comparer les projets, c'est important. Ce n'est pas le projet évalué de façon isolée.

Monsieur PARMENTIER reconnaît que ce n'est pas simple. C'est très difficile, d'ailleurs, de partir d'une évaluation qualité et nécessite par tous les volets à prendre en compte et la transformer ensuite en quanti. Toutefois, s'il se met à la place d'un évaluateur de la commission et qu'il voit la figure 2, il ne saura pas comment mettre des notes.

Le VP RV répond que la commission s'y retrouvera. Il y aura des discussions car il y a des indicateurs sur chaque item. Le comité sera éclairé par rapport à ces sous-items.

Monsieur PARMENTIER demande pourquoi ne pas avoir envoyé tous ces sous-indicateurs.

Le Président signale être en CA sur le volet de validation des éléments qui ont été proposés. De plus, c'est un complément de la délibération précédente. Il était souhaité de faire vivre ce débat en CR, ce qui a eu lieu. Il propose de revenir à ce débat éventuellement en CR pour amélioration. A l'identique d'autres dossiers, il suggère de lancer ces opérations et à la suite d'un retour d'expérience, pouvoir améliorer au fur et à mesure le dispositif.

Madame GRONDIN-PEREZ interroge sur les évaluateurs. En amont, il a été évoqué d'envisager des évaluateurs externes et finalement, ce n'était pas la solution retenue. En exemple, elle explique l'exercice qui est fait sur les contrats doctoraux à la région. C'est compliqué de juger de la pertinence d'un sujet de recherche, dès lors qu'il touche un domaine spécialisé. Quand il y a des projets ANR, il y a des évaluateurs externes. Elle demande s'il n'est pas possible de le mettre en place. Pour sa part, pour avoir évalué plusieurs projets dans le domaine de l'hydrogène, à chaque fois, elle constate que c'est une méthodologie qui est au national déployée, lorsqu'il est question de sujets de recherche qui demandent une très grande expertise. Elle regrette que cette évaluation externe n'ait pas lieu. Cela permettrait d'avoir une vraie évaluation scientifique.

Le VP RV partage son avis, mais la vraie évaluation scientifique peut se faire aussi en interne. Il dit faire une nuance en disant que c'est l'extérieur qui fait la vraie évaluation scientifique car ce n'est pas toujours le cas. Il pense qu'il y a aussi l'expertise dans la maison sur des projets. A son

sens, l'extérieur permet un peu plus d'indépendance avec une vision pluridisciplinaire. Cela aurait été une possibilité d'ailleurs qui a été envisagée. Il y a deux choses qui ont empêché cela. Il y a le timing, d'une part et avoir le pool des évaluateurs qui acceptent par rapport à la temporalité des AMI. Pour l'instant, c'est ce qui a été décidé. D'ailleurs, après l'évaluation de l'établissement, la région a fait appel aux évaluateurs extérieurs de l'ANR. Il y a deux niveaux qui pourraient se compléter. L'intention de l'université c'est aussi d'une part d'avoir une vision en interne. En tout cas, il y aura cet essai pour voir comment cela fonctionne. S'il faut améliorer le système, il le fera au fur et à mesure. Mais, c'est un pas nécessaire et indispensable.

La Directrice de l'UFR LSH remercie pour ces critères et pense qu'ils étaient importants. Comme évoqué, il est très difficile de manier le qualitatif et le quantitatif et de partir du qualitatif pour aller vers le quantitatif. Elle a bien compris qu'il ne s'agit pas d'avoir une discussion plus importante au niveau du CA. Pour sa compréhension, elle demande à revoir le document, notamment concernant le poids des différents éléments critériés, car les projets devaient faire un comparatif. Pour pouvoir être comparé, il faut aussi peut-être donner *a minima* quelques normes. Par exemple, sur la "participation de jeunes chercheurs", s'il y en a un ou deux, est-ce que c'est la même chose que s'il y en a cinq ou 15 ? Elle fait part de l'expérience au niveau des laboratoires qui font aussi le comparatif des projets, car il ne sera pas possible de tout présenter. Donc, savoir qu'il y ait de jeunes chercheurs est quand même plus important que d'avoir beaucoup de publications ou l'inverse, par exemple. Est-ce qu'il y a juste un jeune chercheur ? S'il y a beaucoup de publications, est-ce que cela compense ? Elle propose de donner aussi des fourchettes, pour pouvoir se situer par rapport aux critères.

Le VP RV pense avoir répondu en partie à ce qui a été dit. Pour l'exemple des jeunes chercheurs ou chercheuses, c'est une évidence. S'il y a un projet d'envergure, pour lequel, il y a un nombre d'étudiants donné dans le projet versus le même projet où il y a très peu de jeunes, il est évident que cela questionnera par rapport au poids que cela peut apporter. Il prend l'exemple d'un projet qui a été piloté au niveau de l'université, qui avait deux millions d'euros de budget, pour lequel il y a eu 10 masters, cinq postdoctorants, etc. Il y a quand même une certaine proportionnalité entre le montant, les objectifs du projet et le nombre de jeunes impliqués. Il y aura quelques éléments supplémentaires comme ce qui est signalé dans la figure 2 pour avoir une bonne appréciation à l'intérieur des sous-critères.

Le Président rappelle, comme évoqué en amont, que c'est la première fois que l'établissement met en place ce type de fonctionnement. Il faut lancer les opérations avec les projets qui vont être analysés, donc construire des repères qui peuvent être complètement différents de ce qui a pu être imaginé *a priori*. Ensuite, faire évoluer les critères et les valeurs de ces critères en fonction. Il faut à un moment donné démarrer. Il tient à souligner être dans un cadre déjà validé qui vient en complément. Donc, l'établissement est sur des projets scientifiques d'envergure qui doivent impliquer plusieurs unités de recherche et des fédérations de recherche, s'inscrivant dans la stratégie de l'établissement. Il devrait déjà y avoir ce travail à faire de transversalité sur plusieurs structures de recherche. Ces éléments devront être identifiés sur cette base.

Monsieur PARMENTIER intervient sur ce qui vient d'être dit. Effectivement, il va y avoir plusieurs unités de recherche qui seront impliquées dans le montage des projets et les évaluateurs devront nécessairement être extérieurs à toutes ces unités. En supposant, qu'il y ait un projet qui soit monté par toutes les unités de SHS, les évaluateurs seront forcément des gens de STS. Est-ce qu'ils auront la compétence pour évaluer le volet scientifique du projet ?

Le VP RV répond par la négative. Il y aura donc une attente. Si c'est vraiment le cas, il serait déjà ravi et trouverait comment résoudre le problème. En tout cas, c'est ce qui est encouragé.

Le Président propose un vote global pour ces deux sous-points.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	33					
N'ayant pas pris part au vote	2					
Nombre de voix	pour	21	contre	5	abstention(s)	5

Il remercie le VPRV et toutes les équipes pour le gros travail effectué pour arriver à cette présentation.

Point n°7 : Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Rapporteur(s) : Le DGSi

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de l'IAE avait déjà reçu un vote en CA. Pour d'autres, il a été décidé de déléguer au conseil des composantes concernées la validation, mais étant donné qu'il y a eu modification par rapport au schéma de départ de la convention, et pour être totalement transparent avec le CA, il a été souhaité de valider la convention finale avec l'IAE.

Le DGSI ajoute que le CA du 16 mars 2023 avait déjà examiné l'ensemble des CPOM des composantes. Il s'agit du dialogue interne entre l'établissement et les composantes sur les projets pour mener les missions de recherche et de formation. La composante IAE a présenté devant son conseil d'institut fin juin 2023, et certains points de forme et de formulation ont été intégrés dans ce CPOM. Par mesure de rigueur, après examen par les services, il est souhaité que le CA se prononce, à nouveau, mais cela ne modifie pas l'économie générale du document.

En l'absence de demande d'interventions, *le Président* soumet la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour l'IAE aux voix.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	33					
N'ayant pas pris part au vote	1					
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	5

Il remercie toutes les équipes à la fois de l'administration et de l'IAE qui ont travaillé sur ce document qui va permettre que les projets et l'activité puissent se poursuivre.

Point n°8 : Point suivi du Bureau d'établissement :

Le bureau s'est réuni le 04 septembre 2023. Certains points ont été validés en CFVU et d'autres ont fait l'objet d'une approbation globale.

a. Dossier d'accréditation IRIBODE (Infirmiers de bloc opératoire)
Rapporteur(s) : Le VP FVU

En date du 08 juin 2022, le ministère a lancé une campagne d'accréditation du diplôme d'État infirmier de bloc opératoire délivré par les universités, notamment disposant d'une faculté de santé et conférant le grade de master. Pour rappel, cette formation doit permettre aux infirmiers d'aboutir à une prise en charge holistique du patient au sein d'une équipe disciplinaire, de son entrée en salle d'opération, jusqu'à la fin de l'intervention en salle de réveil. En 2022-2023, sur la base d'un premier dossier d'accréditation déposé, l'établissement avait obtenu une accréditation partielle pour l'année 2022-2023, puisque le ministère était dans l'attente de la rédaction et de la signature d'une convention entre l'Université de La Réunion, le CHU, l'ARS et le conseil régional et un dossier d'accréditation précisant le positionnement de l'Université de La Réunion en matière pédagogique, mais aussi dans le domaine de la gouvernance de ce projet, était aussi attendu. La convention et le dossier d'accréditation ont été rédigés par le CHU et par l'Université de La Réunion et les éléments ont été notamment, en matière de convention, soumis à l'avis des services juridiques. Ce point a été validé à une large majorité lors de la CFVU.

b. Modification calendrier pédagogique 2022-2023 (D2ER).
Rapporteur(s) : Le VP FVU

La modification du calendrier pédagogique du diplôme universitaire initiation à l'entrepreneuriat permet aux étudiants de réaliser leur période d'immersion en entreprise au second semestre. Pour ce faire, il a été nécessaire de décaler la tenue des sessions 2 qui se tiendront à partir du 20 septembre 2023 et les délibérations débuteront le 02 octobre. Ces modifications ont été validées à l'unanimité dans le cadre de la CFVU.

c. Calendriers pédagogiques 2023-2024 (UFR SANTÉ - UFR ST et DFTLV).
Rapporteur(s) : Le VP FVU

Il s'agit de valider les calendriers de la DFTLV pour un certain nombre de formations, notamment des DU. Il s'agit aussi de valider les calendriers pédagogiques de la Faculté qui a accompagné la validation des MCC, des règlements spécifiques le jour J, lors de la CFVU. Enfin, il y a une demande de modification de l'UFR Sciences et Technologies pour pouvoir reporter les dates de fin d'enseignement de semestre, pour permettre à la scolarité de disposer davantage de temps pour traiter les notes et préparer les jurys. Cette demande de modification a été validée à l'unanimité.

d. Droits d'inscriptions des étudiants sous statut « Visiting Students ».
Rapporteur(s) : Le Le VP FVU

Ce statut s'adresse aux étudiants internationaux qui ne souhaitent pas être diplômés à l'Université de La Réunion, qui ne sont pas inscrits dans un programme d'échange ou qui ne font pas l'objet d'une mobilité individuelle et qui aspirent tout de même à participer à quelques enseignements en CM ou en TD qui seront évalués dans ce cadre. Ces étudiants auront accès à un catalogue de formation et pourront faire des choix à la carte, mais ce catalogue sera constitué par des enseignants ou des responsables pédagogiques et des responsables de formation volontaires. Ces droits d'inscription ont été travaillés, calculés par la direction des relations internationales. Il s'agit d'une moyenne entre le tarif national que paie un étudiant européen à l'année et celui que paie un étudiant extracommunautaire également à l'année. Ces droits d'inscription font l'objet d'une validation unanime par la CFVU.

e. Grilles tarifaires et droits d'inscription (IUT - UFR SANTÉ et DFTLV).

Rapporteur(s) : Le VP FVU

Les grilles tarifaires de la DFTLV, de l'IUT et de l'UFR Santé ont fait l'objet d'un contrôle au niveau de la DEPF et n'ont pas appelé de remarque. Elles ont été validées à une large majorité.

f. Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations.

Rapporteur(s) : Le VP FVU

Il a été rappelé les critères d'attribution et de répartition de ces fonds pour le soutien des associations. En exemple, il s'agit de prendre en considération la représentativité de l'association établie avec son nombre d'adhérents, d'importer des activités sur les différentes implantations de l'Université. Il fallait aussi transmettre un bilan d'activité qui se rapporte aux trois dernières années, notamment. Il a été proposé une répartition de ces aides aux associations, avec un montant maximum de 8 000 euros et une redistribution des reliquats sur les autres associations. Cette proposition a été validée à l'unanimité.

g. Frais de participation au séminaire de formation.

Rapporteur(s) : Le DFC

La Maison des Langues (MDL) de l'Université organise un séminaire de formation didactique de Tamoul et un atelier de traduction du 9 au 14 octobre 2023. L'objectif est de mettre en place un cycle de séminaire de formation destiné aux diasporas indiennes, anciennes francophones. La convention est inscrite à l'ordre du jour. Le paiement des frais de participants de La Réunion au séminaire des formations des enseignants de langue tamoule est fixé à 200 euros.

h. Tarif consigne de verres réutilisables pour des évènements de médiation scientifique.

Rapporteur(s) : Le DFC

Le tarif de consigne de verre réutilisable concerne les événements de médiation scientifique, notamment dans le cadre des activités de recherche, tels que « La nuit des chercheurs » et d'autres organisations au sein de l'établissement. Le tarif de consigne de verre est de deux euros pour être sur une politique écologique.

i. Don d'ouvrages au Service Commun de la Documentation (SCD).

Rapporteur(s) : Le DFC

Dans le cadre des projets de valorisation des langues et civilisation de l'Inde, le consulat de l'Inde a souhaité donner à l'Université un certain nombre d'ouvrages au nombre de 55.

Le Président soumet aux voix.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				33		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	31	contre	0	abstention(s)	1

<u>Point n°9 : Conventions – contrats – accords-cadres recherche et hors recherche pour information.</u>

Rapporteur(s) : Le DAJI

Le nombre de conventions qui a été signé en vertu de la délégation de pouvoir du CA : 36 conventions hors recherche et 33 conventions recherches, conformément aux tableaux transmis aux membres.

Point n°10 : Elections composantes et conseils centraux.

Rapporteur(s) : Le DGSA-DAJI

Le DGSA-DAJI indique qu'à cette heure deux sièges sont actuellement vacants au sein des instances centrales ainsi que quelques-uns au sein des composantes sont actuellement vacants. Il est dans l'idée de prévoir des élections partielles d'ici la fin de l'année.

Le Président annonce qu'une date sera proposée pour finaliser l'ensemble de ces opérations dans le courant de ce semestre et permettre à ce que l'ensemble des instances fonctionne de façon complète.

Point n°11 : Questions diverses.

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, ***le Président*** *remercie les participants et donne rendez-vous au prochain conseil d'administration qui est prévu le 26 octobre 2023.*

La séance est clôturée à 14h31.

Le Premier Vice-Président
de l'Université de La Réunion

Docteur Dominique MORAU

La secrétaire de séance,

Geneviève CHABOT